



Chemin d'Orveau
91820 VAYRES SUR ESSONNE

Téléphone : 01 64 57 90 19

Télécopie : 01 64 57 85 59

Département de l'ESSONNE

Compte-rendu succinct du CONSEIL MUNICIPAL **du 4 décembre 2020**

L'an deux mille vingt, le quatre décembre à vingt heures trente-cinq minutes, le Conseil Municipal de la commune de Vayres-sur-Essonne, s'est réuni extraordinairement dans la Salle Cardon afin de pouvoir garantir les distances de sécurité de chacun sous la présidence de Madame Jocelyne BOITON, Maire :

Etaient présents :

Tous les membres en exercice sauf :

- Monsieur HEYMANN Yoann absent excusé, ayant donné pouvoir à Mme HEBERT Gwenaëlle
- Madame ARNOULT-FRANKE Béatrice absente excusée,

Madame HEBERT Gwenaëlle est désignée secrétaire de séance.

Madame le Maire explique que le point n°8 sur la réglementation des tarifs des contraventions ne sera pas délibéré mais sera vu en questions diverses.

L'ORDRE DU JOUR APPELLE

I) Approbation du Conseil Municipal du 16 octobre 2020

Le précédent procès-verbal du 16 octobre 2020, communiqué à chaque membre du Conseil, est adopté à l'unanimité.

II) Compte-Rendu des décisions du Maire

Madame le Maire rend compte des décisions prises dans le cadre de la délégation du Conseil municipal

Oct - 2020	20/08/2020	Décision n°8	n° DIA	DIA 10-2020
			Objet	Vente OLIVEIRA SANTOS/ MANUEL PLEE
			Adresse	Chemin des Effauchèteries
Oct - 2020	15/09/2020	Décision n°9	n° DIA	DIA 11-2020
			Objet	Vente MARCOTTE/ GUILLON LECARDONNEL
			Adresse	6 Chemin du Four à Chaux
Nov- 2020	01/10/2020	Décision n°10	n° DIA	DIA 12-2020
			Objet	Vente Cts CHARPENTIER/ ZEPHIR
			Adresse	60 Route de Boutigny
Nov- 2020	06/10/2020	Décision n°11	n° DIA	DIA 13-2020
			Objet	Vente SCHAMBERGER DEGRACE/ LAMEAU POPULO
			Adresse	34 Route de Boutigny
Nov- 2020	12/10/2020	Décision n°12	n° DIA	DIA 14-2020
			Objet	Vente LEFORT/ HAMON TARDIF
			Adresse	31 Route Nationale

Le Conseil Municipal après avoir entendu l'exposé du maire, **PREND ACTE** de ces décisions

III) Dématérialisation des actes administratifs et des documents budgétaires

Madame le Maire expose au Conseil Municipal le projet de pouvoir dématérialiser la transmission des actes administratifs et des documents budgétaires que l'on transmet habituellement en sous-préfecture au contrôle de légalité.

Le Conseil Municipal après avoir écouté l'exposé de Madame le Maire, a délibéré à l'unanimité de procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité, d'autoriser Madame le Maire à signer la convention de télétransmission et ses avenants éventuels avec le représentant de l'Etat et de donner leur accord pour que le Maire signe le contrat de de souscription entre la collectivité et la société Berger-Levrault.

IV) Avance de crédits d'investissement préalable au vote du budget 2021

Pour les éventuels besoins de la commune pour entreprendre des travaux d'investissement sans retard, il est nécessaire de délibérer pour autoriser une avance de crédit sur le budget investissement.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré et délibéré à l'unanimité décide d'approuver une avance de crédit sur le budget investissement 2021 à hauteur de 25% maximum du budget 2020 (hors dettes, RAR, opérations patrimoniales et déficit d'investissement) soit un total de 46 630.28 €.

V) Approbation de la convention de coopération et de financement entre la communauté de communes du Val d'Essonne et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.

Une convention de coopération public-public a été signée le 30 avril 2020 entre le Département de l'Essonne et la Communauté de Communes du Val d'Essonne. Elle porte sur l'acquisition d'équipements de protection en vue de protéger la population essonnienne dans le cadre de la crise sanitaire du Covid-19.

Cette convention a pour but de définir les modalités de coopération entre le Département, les communes et les EPCI pour lutter efficacement contre la propagation du covid-19 et doter celles-ci en équipements de protection pour les distribuer à la population essonnienne.

Pour rappel la commune avait commandé 500 masques FFP1, 996 masques en tissus qui ont été distribués pendant le premier confinement, des gants dans diverses tailles et 3 bidons de gel hydro alcoolique de 5 litres.

Le Conseil Municipal après en avoir à l'unanimité **APPROUVE** les termes de la convention coopération et de financement entre la communauté de communes du val d'Essonne et les communes membres de son territoire pour l'acquisition d'équipements de protection dans le cadre de la crise sanitaire du covid-19.
AUTORISE le Maire à signer ladite convention et toute pièce s'y rapportant.

VI) Approbation de la convention de groupement de commandes concernant les travaux de voirie entre la commune de Vayres-sur-Essonne et la CCVE, éligible dans le cadre de la politique départementale « le contrat de voirie communale »,

Le Département de l'Essonne souhaite instaurer un nouveau dispositif d'aide à l'amélioration de la voirie, accessible aux communes de moins de 2 000 habitants.

Les enveloppes de subvention sont calculées sur la base de la longueur de voirie communale, soit 3895 mètres pour Vayres pour une enveloppe de 9 131€.

Le cumul de subventions d'investissement est possible avec d'autres aides publiques. A cet égard, le maître d'ouvrage d'une opération doit assurer le financement d'au moins 30 % du montant total des financements publics qui lui sont accordés.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité approuve les termes de la convention constitutive de groupement de commandes entre les communes d'Auvernaux, de Baulne, Chevannes, D'Huisson-Longueville, Echarcon, Fontenay-le-Vicomte, Guigneville-sur-Essonne, Leudeville, Nainville-les-Roches, Orveau et Vayres-sur-Essonne et la Communauté de Communes du Val d'Essonne pour la passation d'un marché public relatif à des travaux de voirie, éligibles dans le cadre de la politique départementale « le contrat de voirie communale ».

Autorise Madame le Maire à signer ladite convention constitutive du groupement de commandes, ainsi que tout document y afférent.

Autorise le lancement dudit marché.

Désigne Madame BOITON Jocelyne en qualité de membre titulaire et Monsieur TERDIEU Jean-Paul en qualité de membre suppléant pour siéger à la commission d'appel d'offres de ce groupement de commandes.

Autorise Monsieur Patrick IMBERT, Président de la Communauté de Communes du Val d'Essonne, en tant que coordonnateur du groupement, à signer les actes d'engagement du marché.

VII) Demande de subvention dans le cadre du contrat de voirie communale

Les enveloppes de subvention sont calculées sur la base de la longueur de voirie communale, soit 3895 mètres pour Vayres pour une enveloppe de 9 131€.

La commune souhaite refaire la Rue traversière pour un montant total de 14 378 € HT selon le devis de la société TPS présentée le 16 octobre 2020.

Le Conseil Municipal après en avoir délibéré à l'unanimité approuve la signature avec le Département de l'Essonne d'un contrat de voirie communale et le programme de réfection de la Rue traversière, pour un montant total de 14 378 € HT selon le devis de la société TPS présentée le 16 octobre 2020.

SOLLICITE pour la réalisation du programme d'opérations l'octroi de subventions par le Département, d'un montant total de 9 131 € ;

APPROUVE le plan de financement et l'échéancier prévisionnel de réalisation annexés à la présente délibération ;

ATTESTE que les voies concernées appartiennent au domaine public communal, et que la commune en a la compétence ;

S'ENGAGE :

- à fournir les pièces nécessaires à la présentation à la Commission permanente du Conseil départemental de l'ensemble des opérations prévues au contrat pour l'attribution de subventions ;
- à ne pas commencer les travaux avant la date d'approbation par la Commission permanente du Conseil départemental du contrat ;
- à respecter les obligations de publicité et d'information du public prévues à l'article 9 du règlement du contrat de voirie communale ;
- à prendre en charge des dépenses de fonctionnement et d'entretien liées aux opérations du contrat ;
- et à satisfaire l'ensemble des obligations précisées dans le règlement du contrat.

AUTORISE Madame le Maire ou son représentant à déposer un dossier en vue de la conclusion d'un contrat de voirie communale selon les éléments exposés et à signer tous les documents s'y rapportant.

IX) Questions diverses

- **Dépôts sauvages :**

Depuis quelques jours nous pouvons constater une recrudescence des incivilités au niveau du Point d'Apport Volontaire. De nombreux dépôts sauvages sont déposés à côté des containers.

Plusieurs courriers d'avertissements ont été envoyés à des habitants de la commune ou de communes limitrophes.

L'année dernière il y avait eu un groupe de travail sur le sujet conjointement avec la Préfecture, le Tribunal administratif, le Conseil Départemental et celui de la Région ainsi que le PNR du Gâtinais français ; la procédure devait être assouplie pour permettre aux communes de pouvoir verbaliser directement les contrevenants, mais dans les faits la procédure reste compliquée à mettre en œuvre.

Donc quand un dépôt sauvage sera constaté, nous ferons un PV de constatation avec des photos et une plainte sera déposée en Gendarmerie qui se chargera de verbaliser les contrevenants.

Il en sera de même avec les stationnements gênants et/ou dangereux.

- **Incivilité devant l'école :**

Depuis la dernière rentrée début novembre, de très nombreuses incivilités qui s'avèrent dangereuses pour les piétons, nous sont signalés aux abords des écoles (stationnement sur les lignes jaunes, sur les zébras, sur la place handicapé, en double-file le long de barrières, utilisation de la voie de bus devant la mairie en dépose-minute ou parking ou pire encore pour éviter le feu rouge).

1. Un courriel de rappel des règles du code de la route et de l'engagement de leur responsabilité en cas d'accident va être envoyé dès lundi 07 décembre à tous les parents d'élèves des deux écoles.
2. Nous allons également demander à la Gendarmerie des contrôles impromptus à l'heure des rentrées scolaires.
3. Nous contactons le Conseil Départemental pour installer un « sens interdit sauf bus » sur cette voie avec leur autorisation.

- **Sens unique dans la Rue du Barreau :**

A partir du 4 janvier 2021, la Rue du Barreau passera en sens unique dans le sens de la descente de la Route de Boutigny à la Place du Tilleul.

Un affichage préventif sera mis en place une quinzaine de jour avant la mise en place effective du sens unique.

- **Convention SIARCE :**

Madame le Maire informe qu'elle va devoir reprogrammer un Conseil Municipal vendredi 11 décembre pour la délibération d'approbation de la convention de reversement de la part des travaux d'enfouissement des réseaux télécoms dans le cadre des travaux de sécurisation de l'eau potable entre le SIARCE et la Commune.

- **Plantations d'arbres aux écoles/étangs :**

Six arbres fruitiers (3 pommiers, 2 cerisiers et un prunier) ont été donnés par un particulier de Bourron-Marlotte pour continuer notre programme de plantation de fruitiers (les 3 pommiers sont des espèces locales). Ces plantations ont été faites en présence des enfants des écoles hier matin. Trois des 6 arbres ont été plantés dans la zone des tables de pique-nique des étangs.

- **Essonne Verte-Essonne propre :**

Le programme de « nettoyage de l'environnement est relancé pour 2021. Nous avons jusqu'au 15 janvier pour nous positionner sur les activités Essonne verte Essonne propre que la commune souhaite engager. Cette année trois axes sont proposés par le Conseil Départemental :

- Le Nettoyage
- Les randonnées éco-citoyennes
- Les conférences sur les déchets

La commune se positionne comme chaque année sur le nettoyage, la date du nettoyage de Printemps sera vue en Commission Loisirs mais elle devrait avoir lieu fin mars 2021.

Le projet d'école maternelle étant sur le développement durable, nous allons voir avec le SIREDOM s'ils proposent des ateliers de tri pour les enfants.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21 heures trente minutes.

Un procès-verbal plus détaillé sera consultable à la mairie et sur le site internet après approbation de celui-ci par le Conseil Municipal.

Le Maire,
Jocelyne BOITON.



